



DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

31 AOÛT 2005

NUMÉRO 805-2005

CONCERNANT un mandat à
Investissement Québec pour
accorder un prêt de 19 M\$ à la
Fédération des producteurs de
bovins du Québec

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE les producteurs de bovins du Québec sont touchés par la crise résultant de la découverte, en Alberta, d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), notamment en regard des bovins de réforme issus de leur production;

ATTENDU QU'il en est de même pour les producteurs de lait, notamment en regard de l'impact de cette crise sur les bovins de réforme issus de leur production;

ATTENDU QU'en regard des animaux vivants, la Fédération des producteurs de bovins du Québec représente la Fédération des producteurs de lait du Québec;

ATTENDU QUE cette crise perdure, à la suite notamment de la découverte aux États-Unis, d'un deuxième cas d'ESB, et que le prix payé aux producteurs pour leurs animaux de réforme se maintient à des niveaux inférieurs par rapport à ceux d'avant la crise;

ATTENDU QUE l'exportation vers les États-Unis d'animaux de réforme ou de leurs produits demeure sous embargo total, malgré la levée de certaines interdictions pour d'autres productions bovines;

ATTENDU QUE cet embargo a pour conséquence que d'importants surplus d'animaux de réforme se retrouvent sur le marché intérieur canadien, ce qui entraîne une baisse du prix offert pour ces animaux, des coûts supplémentaires pour les entreprises québécoises en surplus d'inventaire et une détérioration de leur rentabilité;

ATTENDU QUE la Fédération des producteurs de bovins du Québec a conclu une entente avec Abattoir Colbex inc. propriétaire du principal abattoir de bovins de réforme ainsi qu'avec Produits de viande Levinoff Ltée et Boucherie Levinoff inc. afin d'acquérir une participation majoritaire dans la propriété de leurs actifs et leurs entreprises;

ATTENDU QUE la Fédération des producteurs de bovins du Québec a demandé l'aide financière du gouvernement du Québec pour l'aider à réaliser ce projet;

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) prévoit que le gouvernement peut, lorsqu'un projet présente un intérêt économique important pour le Québec, confier à Investissement Québec le mandat d'accorder et d'administrer l'aide qu'il définit pour en favoriser la réalisation;

ATTENDU QUE le projet de la Fédération des producteurs de bovins du Québec présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 28 de cette loi énonce que le gouvernement peut, par ce mandat, autoriser Investissement Québec à fixer les conditions et les modalités de l'aide;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour accorder et administrer un prêt de 19 M\$ à la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le tout conformément aux conditions et modalités stipulées par Investissement Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QU'Investissement Québec soit mandatée, en vertu de l'article 28 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), pour accorder et administrer un prêt de

19 M\$ à la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le tout conformément aux conditions et modalités stipulées par Investissement Québec;

QUE les sommes nécessaires à Investissement Québec pour suppléer à toute perte ou manque à gagner découlant de cette aide financière soient pris sur des crédits additionnels.

Le Greffier du Conseil exécutif



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

Acquisition de l'abattoir Colbex et de l'équipement de transformation de Levinoff

Le gouvernement du Québec accorde un prêt de 19 millions de dollars à la Fédération des producteurs de bovins du Québec

Québec, le 9 septembre 2005 - Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Laurent Lessard, et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Claude Béchard, annoncent l'attribution d'un prêt de 19 millions de dollars à la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ). Ce prêt d'Investissement Québec vise à permettre l'acquisition par une société en commandite des actifs d'Abattoir Colbex inc. et des Produits de viande Levinoff Itée, entreprises situées à Saint-Cyrille-de-Wendover et à Montréal. La Fédération détiendra 80 % de la propriété de la société en commandite.

« En décembre dernier, le gouvernement s'était engagé à aider les producteurs de vaches de réforme à acquérir l'abattoir Colbex de même que l'usine de transformation de Levinoff. Le prêt accordé à la Fédération des producteurs de bovins du Québec pour l'acquisition de l'abattoir fait suite à cet engagement de réduire les effets négatifs de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sur les revenus des producteurs », a déclaré le ministre Laurent Lessard.

Cette participation sur une base d'affaires complète les mesures prises par le gouvernement du Québec pour permettre aux producteurs de traverser une période difficile due à l'ESB. En janvier dernier, le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme visant à combler la différence entre le prix offert pour les animaux de réforme et le prix plancher de 0,42 \$ la livre. La contribution québécoise à ce programme se chiffre à 7,6 millions de dollars. Au mois de juin dernier, une aide de 11,4 millions du gouvernement fédéral s'y est ajoutée, pour un grand total de 19 millions de dollars.

Le ministre Claude Béchard a affirmé que « l'industrie bioalimentaire est un levier important pour le développement économique du Québec. Elle fournit du travail à plus de 430 000 personnes et génère plus de 10 % des emplois dans toutes les régions du Québec. D'où l'importance d'appuyer ce secteur et d'établir les conditions lui permettant de faire face aux difficultés et de les surmonter ».

Pour sa part, le président de la FPBQ, M. Michel Dessureault, s'est réjoui de la participation du gouvernement du Québec. « Les producteurs disposent maintenant d'un outil essentiel qui leur permettra de bénéficier d'une partie de la valeur ajoutée à leurs produits. Les producteurs pourront de la sorte obtenir directement du marché un prix minimum de 0,42 \$ la livre, et ce, sans autre programme d'aide du gouvernement du Québec », a-t-il mentionné. Du même souffle, M. Dessureault a tenu à rappeler que le secteur des bovins de réforme est toujours affecté par la fermeture des frontières et que les producteurs ont à ce jour essuyé des pertes brutes de l'ordre de 125 millions de dollars.

« Le geste que vient de faire notre gouvernement aidera les producteurs qui cherchaient une solution durable en ce qui concerne l'abattage et la transformation des vaches. Ce geste s'ajoute aux autres mesures de soutien déjà mises en œuvre et témoigne, une fois de plus, de notre volonté d'appuyer cette industrie », a conclu le ministre Laurent Lessard.

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2005

Hains Gilles (AINV) (Québec)

De: Hebert, Louis [louishebert@upa.qc.ca]
 Envoyé: 16 septembre, 2005 16:07
 À: Hains Gilles (AINV) (Québec)
 Objet: RE: Entente MAPAQ FPBQ



Canfax2005.xls

Bonjour Monsieur Hains

L'ajout dans l'article 2 est peut-être un peu large car le marché des sous-produits pourrait difficilement être pire qu'aujourd'hui.

Pour ce qui est de la viande, le meilleur indice à suivre quand on parle de viande de bovins de réforme est le prix du bœuf désossé 85% maigre.

Je vous envoie donc une compilation des prix hebdomadaire tiré du rapport Canfax, qui pourrait servir d'indicateur.

Bonne fin de semaine

Louis Hébert agr.

-----Message d'origine-----

De : Hains Gilles (AINV) (Québec) [mailto:gilles.hains@mapaq.gouv.qc.ca]

Envoyé : 16 septembre, 2005 10:38

À : Hebert, Louis

Cc : Rood Jean (AINV) (Québec)

Objet : RE: Entente MAPAQ FPBQ

Bonjour monsieur Hébert,

Étant à l'extérieur au cours des derniers jours, je viens de prendre connaissance de votre contre-proposition du projet d'entente.

Afin de nous permettre d'examiner la portée de la modifications du texte de l'engagement pris par la Fédération, nous aimerions recevoir de votre part les informations suivantes :

- quel sont les conditions de référence auxquelles vous faites allusion (prix de revente de la viande et des sous-produits d'abattage des bovins de réforme);
- quels sont les indicateurs qui sont pris en compte pour établir les prix de référence ;
- sur la base de ces données, quelles ont été les fluctuations qu'ont connu les marchés depuis janvier 2005.

Je suis disponible pour répondre à vos questions au cours des prochains jours (sur cellulaire 418.580.2088, mardi le 20), à votre convenance.

-----Message d'origine-----

De : Hebert, Louis [mailto:louishebert@upa.qc.ca] Envoyé : 14 septembre, 2005 11:41 À : Hains Gilles (AINV) (Québec) Objet : Entente MAPAQ FPBQ

Bonjour

Je vous envoie un projet modifié de l'entente que vous nous avez fait parvenir il y a quelques temps.

Nous avons mis en ombragé les modification que nous suggérons.

Si vous avez besoin de précision, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Louis Hébert agr.
Directeur développement d'affaires
Fédération des producteurs de bovins du Québec

Boneless beef prices (cow trim)
85 % CL FOB (\$/lb.)
Canfax weekly summary

Semaine	Montant
2005-01-03	1,38 \$
2005-01-10	1,38 \$
2005-01-17	1,38 \$
2005-01-24	1,38 \$
2005-01-31	1,42 \$
2005-02-07	1,42 \$
2005-02-14	1,42 \$
2005-02-21	1,42 \$
2005-02-28	1,42 \$
2005-03-07	1,42 \$
2005-03-14	1,42 \$
2005-03-21	1,42 \$
2005-03-28	1,42 \$
2005-04-04	1,42 \$
2005-04-11	1,42 \$
2005-04-18	1,44 \$
2005-04-25	1,44 \$
2005-05-02	1,47 \$
2005-05-09	1,48 \$
2005-05-16	1,48 \$
2005-05-23	1,48 \$
2005-05-30	1,48 \$
2005-06-06	1,48 \$
2005-06-13	1,48 \$
2005-06-20	1,48 \$
2005-06-27	1,48 \$
2005-07-04	1,48 \$
2005-07-11	1,48 \$
2005-07-18	1,48 \$
2005-07-25	1,48 \$
2005-08-01	1,48 \$
2005-08-08	1,48 \$
2005-08-15	1,48 \$
2005-08-22	1,48 \$
2005-08-29	1,48 \$
2005-09-05	1,46 \$



NOTE DE SERVICE

Ace

DESTINATAIRE : Jean-Yves Lavoie

EXPÉDITEUR : Gilles Hains

DATE : 2005-11-08

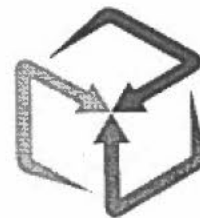
OBJET : Protocole d'entente FPBQ-MAPAQ pour signature
de monsieur Michel Saint-Pierre, sous-ministre

Le projet d'acquisition de Colbex par les producteurs de bovins a fait l'objet d'une offre gouvernementale dont le mandat de gestion a été confié à Investissement Québec.

Les conditions de prêt d'Investissement Québec stipulent qu'une entente soit signée entre le MAPAQ et la Fédération des producteurs de bovins du Québec confirmant l'engagement de cette dernière à ne pas demander au gouvernement d'autres aides semblables à celles reçues en 2004-2005, afin de combler la crise de la vache folle.

Le texte du protocole d'entente ci-joint en double exemplaire a été convenu avec la FPBQ et la Direction des affaires juridiques du Ministère. Un projet de document a également été soumis à Investissement Québec qui a formulé ses commentaires.

Pièces jointes



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE : Jean-Yves Lavoie

EXPÉDITEUR : Gilles Hains 

DATE : 2005-11-11

OBJET : Protocole d'entente FPBQ-MAPAQ pour signature
de monsieur Michel Saint-Pierre, sous-ministre

Le projet d'acquisition de Colbex par les producteurs de bovins a fait l'objet d'une offre gouvernementale dont le mandat de gestion a été confié à Investissement Québec.

Les conditions de prêt d'Investissement Québec stipulent qu'une entente soit signée entre le MAPAQ et la Fédération des producteurs de bovins du Québec confirmant l'engagement de cette dernière à ne pas demander au gouvernement d'autres aides semblables à celles reçues en 2004-2005, afin de combler la crise de la vache folle.

Le texte du protocole d'entente ci-joint en double exemplaire est le résultat des discussions entre la FPBQ, la Direction de l'appui à l'investissement de TRANSAQ et la Direction des affaires juridiques du Ministère. Ce document a également fait l'objet de l'approbation d'Investissement Québec.

Pièces jointes

Engagement de confidentialité

- À : **Produits de Viande Levinoff Ltée**, personne morale dûment constituée sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8600 de la 8^{ième} Avenue à Montréal, province de Québec, H1Z 2W4;
- ET : **Abattoir Colbex inc.**, personne morale dûment constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8600 de la 8^{ième} Avenue à Montréal, province de Québec, H1Z 2W4;
- ET : **Boucherie Levinoff inc.**, personne morale dûment constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8600 de la 8^{ième} Avenue à Montréal, province de Québec;
- ET : **Fédération des Producteurs de Bovins du Québec**, personne morale dûment constituée sous le régime de la *Loi sur les syndicats professionnels (Québec)*, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 555 du boulevard Roland-Therrien, bureau 305, à Longueuil, province de Québec, J4H 4G2.

STRICTEMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Messieurs,

Dans le cadre de la demande que nous adresse la **Fédération des producteurs de bovins du Québec** en regard de ses démarches d'acquisition des entreprises et éléments d'actifs des sociétés **Produits de Viande Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff inc** (les «Entreprises»), nous aurons besoin d'obtenir des informations nous permettant de préciser notre intérêt à vous soumettre une offre d'aide financière, le cas échéant.

Dans ce contexte, nous nous engageons, à votre égard, à ce qui suit:

1. à n'utiliser l'information contenue dans les documents relatifs aux Entreprises qu'aux seules fins de l'analyse et, le cas échéant, la préparation d'une offre d'aide financière;
2. à ne divulguer et ne permettre la divulgation, soit partiellement soit en totalité, du contenu de vos documents, qu'à nos dirigeants et employés, à moins d'une

meilleurs efforts afin d'obtenir la garantie qu'un traitement confidentiel sera accordé à cette information.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation du Québec

Par :


Jean-Yves Lavoie, sous-ministre associé et directeur général
Transformation Alimentaire Québec

Québec, le 14 novembre 2005

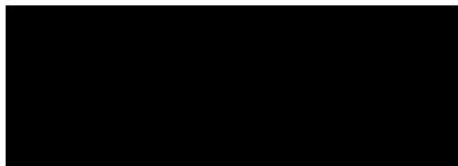
Monsieur Louis Hébert
Directeur du développement des affaires
Fédération des producteurs
de bovins du Québec
555, Roland-Therrien, bureau 305
Longueuil (Québec) J4H 4G2

Objet : Entente entre la FPBQ et le MAPAQ

Monsieur le Directeur,

Je vous fais parvenir l'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Fédération des producteurs de bovins du Québec. Auriez-vous l'amabilité d'en faire parapher toutes les pages et signer les deux copies du document par monsieur Michel Dessureault et de m'en retourner une par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sentiments les meilleurs



Gilles Hains
Directeur



Longueuil, le 16 novembre 2005

Monsieur Gilles Hains, directeur
Direction de l'appui à l'investissement
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Transformation Alimentaire Québec

17 NOV. 2005

Appui à l'investissement

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie dûment signée de l'Entente entre la Fédération des producteurs de bovins du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer l'expression de mes plus cordiales salutations.

Directeur développement d'affaires



Louis Hébert, agr.

LH/fs

p. j.

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, monsieur Laurent Lessard, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, ayant ses bureaux au 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6, ici représenté par monsieur Michel R. Saint-Pierre, sous-ministre, autorisé par l'article 12 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (L.R.Q., c. M-14);

ci-après : le « **MINISTRE** »;

ET

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (L.R.Q., c. S-40), ayant son principal établissement au 555, Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2, ici représentée par monsieur Michel Dessureault, son président, autorisé par une résolution de son conseil d'administration datée du 21 avril 2005, une copie certifiée conforme de cette résolution demeure annexée aux présentes;

ci-après : la « **FPBQ** »;

LESQUELS déclarent préalablement ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les producteurs de bovins de réforme ont été touchés par une crise résultant de la découverte, en Alberta, d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), en mai 2003, notamment en regard de la baisse importante des prix pour les bovins de réforme issus de leurs productions;

ATTENDU QUE la FPBQ est la représentante officielle de tous les producteurs de bovins de réforme du Québec, aux fins de leur mise en marché;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu pour aider les producteurs laitiers et de bovins affectés par cette crise, notamment au moyen des programmes approuvés par les décrets 746-2003, du 16 juillet 2003, 1220-2003, du 26 novembre 2003 et 237-2004, du 24 mars 2004;

Initiales



ATTENDU QUE, par le décret 805-2005, du 31 août 2005, adopté en vertu de l'article 28 de la *Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec* (L.R.Q., c. I-16.1), le gouvernement du Québec a mandaté Investissement Québec d'accorder et d'administrer un prêt de 19 000 000 \$ à la FPBQ afin de permettre à cette dernière d'acquérir 80 % des parts émises par une société en commandite à être formée, laquelle procédera à l'achat du principal abattoir de bovins de réforme du Québec, Abattoir Colbex inc., ainsi que Produits de viande Levinoff ltée et Boucherie Levinoff inc., le tout conformément aux conditions et modalités stipulées par Investissement Québec;

ATTENDU QUE les conditions de prêt stipulées par Investissement Québec prévoient, entre autres, que la FPBQ doit signer « avant le 1^{er} septembre 2005 avec le MAPAQ une entente prévoyant le fait qu'elle s'engage à ne pas demander au gouvernement du Québec, d'autres aides similaires à celles reçues en 2004/2005, afin de contrer la crise de la vache folle »;

ATTENDU QUE cette condition résulte de négociations intervenues entre la FPBQ, le Ministre et d'autres intervenants gouvernementaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette condition;

EN CONSÉQUENCE, les parties ont convenu de ce qui suit :

2. OBJET DU CONTRAT

La FPBQ s'engage par les présentes à ne pas demander, directement ou indirectement, au gouvernement du Québec, l'un de ses ministères ou organismes, aucune subvention, contribution non remboursable ou autre aide similaire à celles déjà accordées par le gouvernement du Québec, l'un de ses ministères ou organismes pour contrer la crise touchant le domaine du bovin de réforme et résultant de la découverte d'un cas d'ESB, en Alberta, en mai 2003.

La FPBQ s'engage également à ne pas demander d'autre aide spéciale, directement ou indirectement, du gouvernement d'un de ses ministères ou organismes, à l'égard de l'une, des ou de l'ensemble des entreprises formant partie du groupe dans lequel elle acquerra une participation majoritaire grâce au prêt d'Investissement Québec.

3. INTERPRÉTATION

Le préambule fait partie intégrante des présentes et sert à l'interpréter.

Initiales



La présente entente s'applique aux mesures d'aide spéciales non remboursables qui pourraient être demandées au gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes. Elle ne s'applique pas aux programmes d'aide réguliers qui existent présentement ou qui pourraient éventuellement être mis en place par le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes.

Elle ne s'applique pas non plus aux aides provenant du gouvernement fédéral et versées par l'intermédiaire du gouvernement du Québec, l'un de ses ministères ou organismes.

Nonobstant ce qui précède, les parties, conviennent qu'à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires de l'entente, ils pourront examiner la pertinence de modifier la présente entente s'il survenait une catastrophe majeure, imprévisible et ayant un impact déstructurant sur l'industrie bovine.

4. DURÉE

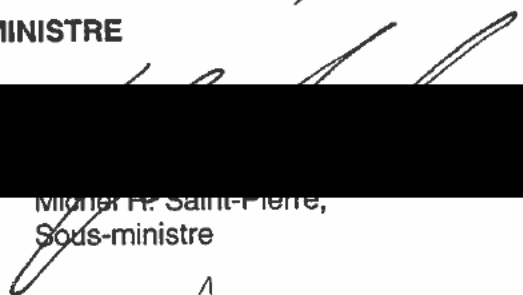
La présente entente lie les parties pendant toute la durée de la crise résultant de la découverte d'un cas d'ESB en Alberta, en mai 2003 et des conséquences de cette crise.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ, en double exemplaire, comme suit :

À Québec, le 11 novembre 2005

LE MINISTRE

Par :


Michel F. Saint-Pierre,
Sous-ministre

À Longueuil, le 15 novembre 2005

La FPBQ

Par :


Michel Dessureault,
Président

Par : _____

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC,
TENUE LE JEUDI 21 AVRIL 2005, À LA MAISON DE L'UPA -
SALLE BARRE**

11. MISE EN MARCHÉ

11.1 BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

B) ACQUISITION COLBEX-LEVINOFF

D) ÉTAT DU DOSSIER (CONFIDENTIALITÉ) / APPUI DU CA

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement
résolu :**

D'APPUYER la proposition de structure juridique du projet d'abattoir des producteurs de bovins de réforme, telle que présentée ce jour par le président du Comité de mise en marché bovins de réforme, M. Omer Bouchard, laquelle prévoit notamment la formation d'une Société en commandite qui se portera acquéreur de l'ensemble des entreprises et des éléments d'actifs des sociétés *Produits de Viande Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff inc.*, de laquelle la Fédération sera commanditaire majoritaire avec les actuels dirigeants de ces sociétés (le Groupe Cola : Philip Cola, Jack Cola et Louis Cola), et au surplus, actionnaire majoritaire du commandité;

D'AUTORISER le président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, monsieur Michel Dessureault, à conclure et à signer, au nom de cette dernière, l'entente d'acquisition des entreprises et des éléments d'actifs des susdites sociétés, la convention de gestion à intervenir entre la Société en commandite et le Groupe Cola, de même que la convention entre actionnaires relative au commandité; le tout étant conditionnel à l'approbation de la RMAAQ;

ET

D'AUTORISER également le président de la Fédération à prendre toute décision, à poser tout geste utile ou nécessaire et faire toutes les représentations nécessaires et/ou à signer tout document pertinent, au nom de la Fédération, pour l'implantation de ce projet, conformément aux orientations du Comité de mise en marché des bovins de réforme dans ce dossier.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME PAR :



Gaëtan Bélanger, secrétaire

À Longueuil, ce 18^e jour de mai 2005.

Rood Jean (DACAS) (Québec)

De: Tremblay Nicolas (DACAS) (Québec)

Envoyé: 22 juillet 2009 10:53

À: Desrosiers Ernest (BSM) (Québec)

Cc: Rood Jean (DACAS) (Québec)

Objet: Approvisionnements Levinoff-Colbex

Bonjour voici les informations que j'ai pu recueillir concernant les approvisionnements de Levinoff-Colbex :

- Le cheptel canadien de vache laitière est en diminution et c'est un facteur que l'on ne peut négliger (1 200 000 vaches en 1998 à 1 000 000 de vaches en 2008).

- Concernant les prix, pour la semaine du 26 juin, le prix payé aux producteurs pour 100 lbs carcasse était de 43 \$ chez Levinoff-Colbex, 50 \$ en Ontario, 42 \$ en Alberta et 66 \$ dans l'ouest des États-Unis (pas de référence pour l'est des États-Unis). Une vache pèse environ 600 lbs. Il pourrait donc y avoir une différence de 138 \$ par vache entre le Québec et les États-Unis, 48 \$ entre le Québec et l'Ontario. Il ne faut oublier les coûts de transport.

- Pour le *dairy buy out*, il s'agit de round de ventes de vache laitière visant à faire diminuer le cheptel et donc faire augmenter le prix du lait. Le deuxième round pour cette année est en cours et dure environ 10 jours. Le premier round avait permis d'envoyer 100 000 vaches à l'abattoir. Je ne sais pas s'il y aura d'autres rounds cette année.

-Le prélevé de 53 \$ par tête est calculé en fonction du cheptel. Ainsi un producteur qui possède une vache laitière ou une vache de boucherie au Québec doit payer, peu importe ce qu'il fait avec ses animaux au cours de l'année.

N'hésiter pas si vous avez d'autres questions,

Au revoir,

Nicolas Tremblay, Analyste-Conseil

Transformation Alimentaire Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Ste-Foy, 12e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

418.380.2202 poste 3242

Nicolas.Tremblay@mapaq.gouv.qc.ca



2009-07-25



Transformation Alimentaire Québec
Direction de l'amélioration de la compétitivité

NOTE D'INFORMATION

DESTINATAIRE : Ernest Desrosiers

EXPÉDITEUR : Jean Rood

DATE : 2009-07-28

OBJET : Levinoff-Colbex sec
Compte rendu réunion du 27 juillet 2009-07-28
Investissement Québec

Participaient à la rencontre :

Alejandro Morales	I.Q.
Marie-Josée Giroux	I.Q.
Michel Dessureault	FPBQ
Chantal Bruneau	FPBQ
Paul Dupont	Consultant
Jean Rood	TRANSAQ

État de situation :

À la demande des membres du conseil d'administration de la société en commandite, des démarches ont été entreprises par la FPBO auprès de la [REDACTED] afin d'obtenir un crédit additionnel de [REDACTED] M\$ permettant à l'entreprise de rencontrer ses obligations à court terme et de poursuivre ses opérations sans problème jusqu'en avril 2010. Les représentants de la FPBQ nous indiquent qu'actuellement, [REDACTED]

[REDACTED]

Pour avancer le crédit, [REDACTED]

Le risque assumé par la banque dans la s.e.c. est actuellement limité à la marge de crédit qui est utilisée à environ [REDACTED]. Les représentants de l'entreprise indiquent que le niveau des inventaires et des recevables permet actuellement de couvrir une marge de crédit maximale de [REDACTED].

C'est également [REDACTED] qui a avancé les fonds aux producteurs pour couvrir la mise de fonds (capitalisation) de [REDACTED] qui sera remboursée sur une période de 6 ans grâce au prélevé de 54 \$ par tête. À ce niveau le risque est assumé par les producteurs et non la FPBQ.

Monsieur Dessureault souligne que ce sont 13 500 producteurs qui se sont engagés à payer ce prélevé. De ce nombre, seulement 122 n'ont pas effectué le paiement en 2008.

On nous explique, par la suite, les principales causes liées au déficit d'opération prévu pour la présente année soit, la gestion des MRS, la chute importante du prix des peaux, les difficultés d'approvisionnement tant au niveau du nombre que des prix payés.

Rappelons que les pertes prévues pour 2009 sont évaluées à environ [REDACTED].

On nous a également expliqué les modifications apportées, au cours des dernières années, au financement de la s.e.c.

Le besoin :

À court terme, la FPBQ aurait souhaité obtenir du gouvernement la caution requise par la Banque.

Au niveau d'Investissement Québec, on explique que l'historique du dossier permet difficilement d'appuyer une telle demande dans le cadre de leur programme régulier « Renfort ». Dans l'état actuel des choses, la démonstration du potentiel de rentabilité des opérations et la capacité de sécuriser les bailleurs de fonds en démontrant la capacité de remboursement sont questionnables.

Les représentants d'I.Q. souhaitent plutôt que la FPBQ soumettent un projet global, incluant le projet d'investissement de quelque [REDACTED] qui permettraient à la s.e.c d'intégrer les opérations de transformation du bouvillon dans leurs installations de Saint-Cyrille.

Les gens de la FPBQ se disent d'accord avec cette approche et les documents nécessaires devraient nous être transmis à cet effet d'ici la fin du mois d'août.

Du côté de TRANSAQ, une équipe projet devrait être mise en place afin de s'assurer de mener à terme ce projet qui devrait également prévoir une

contribution importante du gouvernement fédéral dans le cadre de son nouveau programme de 50 M\$.

On comprend de nos discussions que le conseil d'administration de la FPBQ serait plus enclin à endosser une caution pour l'actuelle demande de crédit additionnelle si elle savait qu'un dossier est actuellement à l'étude au gouvernement pour le projet « global » décrit précédemment.

C'est cette approche qui devait être avancée par monsieur Dessureault lors de la conférence téléphonique, prévue l'après-midi même, avec le c.a. de la fédération.

Suivi de la rencontre :

J'ai reçu un appel de madame Chantal Bruneau le 28 juillet 2009 pour m'informer que le conseil d'administration de la FPBQ a accepté de cautionner pour une période de 90 jours la demande de financement additionnel [REDACTED]. La Banque a été informée de la chose et délibère. La décision devrait être connue d'ici la fin de la semaine.

ÉVOLUTION DU PRIX DE VENTES DES VACHES DE RÉFORME

AU QUÉBEC, EN ONTARIO, EN ALBERTA ET AUX ÉTATS-UNIS

En \$ par 100 livres vivant

Semaine terminée le	Québec	Ontario	Alberta	USA en \$ Can	Écart Québec Ontario	Écart Québec Alberta	Écart Ontario Alberta	Écart Québec USA
06-janv-06	31,73	31,11		46,17	0,62			-14,44
13-janv-06	30,90	29,63	34,00	44,29	1,27	-3,10	-4,37	-13,39
20-janv-06	29,87	28,29	32,50	46,44	1,58	-2,63	-4,21	-16,57
27-janv-06	27,41	26,25	31,50	46,51	1,16	-4,09	-5,25	-19,10
03-févr-06	25,37	24,19	31,50	48,52	1,18	-6,13	-7,31	-23,16
10-févr-06	24,66	25,07	32,50	48,28	-0,41	-7,84	-7,43	-23,61
17-févr-06	25,68	26,84	34,00	45,90	-1,16	-8,32	-7,16	-20,22
24-févr-06	25,73	29,44	34,50	49,38	-3,71	-8,77	-5,06	-23,65
03-mars-06	27,02	29,74	34,75	49,26	-2,72	-7,73	-5,01	-22,24
10-mars-06	27,50	29,91	39,50	48,14	-2,41	-12,00	-9,59	-20,64
17-mars-06	28,00	29,62	36,50	47,97	-1,62	-8,50	-6,88	-19,97
24-mars-06	29,61	30,09	38,25	46,77	-0,48	-8,64	-8,16	-17,17
31-mars-06	29,05	29,31	37,50	47,08	-0,26	-8,45	-8,19	-18,04
07-avr-06	29,08	29,69	37,50	46,99	-0,61	-8,42	-7,81	-17,90
14-avr-06	29,12	31,17	38,50	47,25	-2,05	-9,38	-7,33	-18,13
21-avr-06	29,53	31,28	38,50	48,25	-1,75	-8,97	-7,22	-18,71
28-avr-06	29,52	33,47	36,50	47,43	-3,95	-6,98	-3,03	-17,91
05-mai-06	30,31	33,16	35,00	48,72	-2,85	-4,69	-1,84	-18,41
12-mai-06	30,50	34,26	33,50	49,80	-3,76	-3,00	0,76	-19,30
19-mai-06	30,62	31,67	33,25	49,26	-1,05	-2,63	-1,58	-18,65
26-mai-06	29,82	30,54	34,85	48,49	-0,72	-5,03	-4,31	-18,67
02-juin-06	29,21	31,78	38,50	50,83	-2,58	-9,30	-6,72	-21,63
09-juin-06	29,53	34,28	37,00	48,58	-4,75	-7,47	-2,72	-19,05
16-juin-06	30,99	36,38	35,00	48,57	-5,39	-4,01	1,38	-17,58
23-juin-06	32,41	37,32	35,00	49,24	-4,91	-2,59	2,32	-16,83
30-juin-06	32,10	36,29	33,00	49,10	-4,19	-0,90	3,29	-17,00
07-juil-06	32,11	38,23	36,00	48,39	-6,12	-3,89	2,23	-16,28
14-juil-06	31,72	39,79	41,50	47,10	-8,07	-9,78	-1,71	-15,38
21-juil-06	34,27	39,66	39,00	46,71	-5,39	-4,73	0,66	-12,45
28-juil-06	34,37	40,58	39,00	47,93	-6,21	-4,63	1,58	-13,56
04-août-06	34,53	42,42	36,50	46,53	-7,89	-1,97	5,92	-12,00
11-août-06	34,59	39,47	37,00	47,92	-4,88	-2,41	2,47	-13,32
18-août-06	34,93	40,62	39,00	49,54	-5,69	-4,07	1,62	-14,60
25-août-06	34,85	40,76	42,00	49,88	-5,91	-7,15	-1,24	-15,03
01-sept-06	35,13	37,19	36,25	50,05	-2,06	-1,12	0,94	-14,92
08-sept-06	34,93	35,87	36,25	49,94	-0,94	-1,32	-0,38	-15,01
15-sept-06	34,39	35,27	37,50	49,60	-0,88	-3,11	-2,23	-15,21
22-sept-06	33,45	34,60	36,50	48,18	-1,15	-3,05	-1,90	-14,73
29-sept-06	33,31	34,18	36,60	50,24	-0,87	-3,29	-2,42	-16,93
06-oct-06	32,13	33,55	34,00	50,73	-1,42	-1,87	-0,45	-18,60
13-oct-06	31,73	34,57	30,50	47,13	-2,84	1,23	4,07	-15,41
20-oct-06	31,75	33,45	35,00	49,59	-1,70	-3,25	-1,55	-17,84
27-oct-06	30,87	30,75	35,00	50,23	0,12	-4,13	-4,25	-19,35
03-nov-06	29,23	28,21	34,00	50,51	1,02	-4,77	-5,79	-21,27
10-nov-06	27,88	28,84	30,50	47,39	-0,96	-2,62	-1,66	-19,51
17-nov-06	27,09	29,92	27,50	41,19	-2,83	-0,41	2,42	-14,10
24-nov-06	27,50	29,72	29,00	42,01	-2,22	-1,50	0,72	-14,51
01-déc-06	27,66	29,28	29,00	43,09	-1,62	-1,34	0,28	-15,43
08-déc-06	27,59	29,82	38,50	44,05	-2,24	-10,92	-8,68	-16,47
15-déc-06	27,54	28,52	32,00	41,59	-0,98	-4,46	-3,48	-14,05
22-déc-06	27,38	26,89	32,00	42,44	0,49	-4,62	-5,11	-15,06
29-déc-06	27,46							
Moyenne	31,25	34,35	35,15	47,78	-2,98	-3,79	-0,80	-16,42

ÉVOLUTION DU PRIX DE VENTES DES VACHES DE RÉFORME

AU QUÉBEC, EN ONTARIO, EN ALBERTA ET AUX ÉTATS-UNIS

En \$ par 100 livres vivant

Semaine terminée le	Québec	Ontario	Alberta	USA en \$ Can	Écart Québec Ontario	Écart Québec Alberta	Écart Ontario Alberta	Écart Québec USA
05-janv-07	26,80	31,43	32,00	42,67	-4,63	-5,20	-0,57	-15,87
12-janv-07	27,54	30,71	32,00	42,09	-3,17	-4,46	-1,29	-14,56
19-janv-07	28,12	31,91	32,50	43,49	-3,79	-4,38	-0,59	-15,37
26-janv-07	28,53	32,93	32,00	42,81	-4,40	-3,47	0,93	-14,29
02-févr-07	29,57	32,34	32,00	40,67	-2,77	-2,43	0,34	-11,09
09-févr-07	29,34	34,57	32,50	44,43	-5,23	-3,16	2,07	-15,10
16-févr-07	30,92	35,36	36,50	44,97	-4,44	-5,58	-1,14	-14,05
23-févr-07	30,90	35,16	36,50	46,00	-4,26	-5,60	-1,34	-15,11
02-mars-07	30,74	35,08	36,50	47,09	-4,35	-5,77	-1,42	-16,35
09-mars-07	30,90	36,64	36,50	45,02	-5,74	-5,60	0,14	-14,12
16-mars-07	32,16	39,80	37,50	44,99	-7,64	-5,34	2,30	-12,82
23-mars-07	33,95	37,90	37,50	45,79	-3,95	-3,55	0,40	-11,84
30-mars-07	33,88	33,91	36,50	47,28	-0,03	-2,62	-2,59	-13,40
06-avr-07	32,97	34,19	36,50	50,19	-1,22	-3,53	-2,31	-17,22
13-avr-07	32,11	37,89	43,25	50,27	-5,78	-11,14	-5,36	-18,16
20-avr-07	34,02	42,33	41,75	50,97	-8,31	-7,73	0,58	-16,95
27-avr-07	35,83	45,83	40,25	52,72	-10,00	-4,42	5,58	-16,89
04-mai-07	37,22	43,60	39,50	54,17	-6,38	-2,28	4,10	-16,95
11-mai-07	36,78	46,36	41,00	55,56	-9,58	-4,22	5,36	-18,78
18-mai-07	37,98	45,58	46,25	57,11	-7,60	-8,27	-0,67	-19,13
25-mai-07	37,85	44,75	42,50	58,19	-6,90	-4,65	2,25	-20,33
01-juin-07	37,98	43,74	40,75	57,40	-5,76	-2,77	2,99	-19,41
08-juin-07	38,03	44,24	40,75	59,19	-6,21	-2,72	3,49	-21,16
15-juin-07	37,38	44,17	40,75	58,89	-6,79	-3,37	3,42	-21,51
22-juin-07	37,38	44,03	39,25	56,17	-6,65	-1,87	4,78	-18,79
29-juin-07	37,81	40,03	39,75	55,26	-2,22	-1,94	0,28	-17,45
06-juil-07	36,98	38,37	38,75	56,00	-1,39	-1,77	-0,38	-19,02
13-juil-07	36,13	38,16	39,25	57,14	-2,03	-3,12	-1,09	-21,01
20-juil-07	36,02	39,57	40,75	57,51	-3,55	-4,73	-1,18	-21,48
27-juil-07	35,94	38,26	40,75	60,18	-2,32	-4,81	-2,49	-24,24
03-août-07	35,80	35,96	40,75	60,42	-0,16	-4,95	-4,79	-24,62
10-août-07	34,27	35,64	40,75	58,36	-1,37	-6,48	-5,11	-24,09
17-août-07	34,22	35,07	44,00	58,66	-0,85	-9,78	-8,93	-24,44
24-août-07	34,04	34,68	44,00	61,44	-0,64	-9,96	-9,32	-27,40
31-août-07	33,57	33,39	41,00	54,87	0,18	-7,43	-7,61	-21,30
07-sept-07	32,26	32,61	39,50	56,55	-0,35	-7,24	-6,89	-24,29
14-sept-07	31,94	32,33	39,50	55,82	-0,39	-7,56	-7,17	-23,88
21-sept-07	31,25	34,62	38,00	53,74	-3,37	-6,75	-3,38	-22,49
28-sept-07	31,61	33,23	39,00	56,43	-1,62	-7,39	-5,77	-24,82
05-oct-07	31,15	32,28	35,00	57,86	-1,13	-3,85	-2,72	-26,71
12-oct-07	30,43	29,82	33,00	59,78	0,61	-2,57	-3,18	-29,36
19-oct-07	28,95	28,01	33,00	57,05	0,94	-4,05	-4,99	-28,10
26-oct-07	28,05	28,89	33,00	59,81	-0,84	-4,95	-4,11	-31,76
02-nov-07	26,92	26,71	32,50	59,55	0,21	-5,58	-5,79	-32,63
09-nov-07	26,14	27,76	28,50	54,90	-1,62	-2,36	-0,74	-28,76
16-nov-07	25,42	29,24	30,00	48,99	-3,82	-4,58	-0,76	-23,57
23-nov-07	26,47	29,73	30,00	51,00	-3,26	-3,53	-0,27	-24,53
30-nov-07	27,10	29,27	30,00	52,58	-2,17	-2,90	-0,73	-25,48
07-déc-07	25,73	29,09	30,00	53,06	-3,36	-4,27	-0,91	-27,33
14-déc-07	25,60	30,29	30,00	55,26	-4,69	-4,40	0,29	-29,66
21-déc-07	25,72	31,69	30,00	54,83	-5,97	-4,28	1,69	-29,11
28-déc-07	27,67							
Moyenne année	32,04	35,67	36,94	53,04	-3,54	-4,81	-1,27	-20,92

ÉVOLUTION DU PRIX DE VENTES DES VACHES DE RÉFORME

AU QUÉBEC, EN ONTARIO, EN ALBERTA ET AUX ÉTATS-UNIS

En \$ par 100 livres vivant

Semaine terminée le	Québec	Ontario	Alberta	USA en \$ Can	Écart Québec Ontario	Écart Québec Alberta	Écart Ontario Alberta	Écart Québec USA
04-janv-08	27,56	37,78	31,00	56,42	-10,22	-3,44	6,78	-28,86
11-janv-08	30,31	35,79	32,00	51,78	-5,48	-1,69	3,79	-21,47
18-janv-08	30,88	33,89	31,00	50,29	-3,01	-0,12	2,89	-19,41
25-janv-08	30,35	36,62	31,50	51,99	-6,27	-1,15	5,12	-21,64
01-févr-08	30,61	36,20	31,50	61,09	-5,59	-0,89	4,70	-30,48
08-févr-08	30,91	37,95	36,00	62,37	-7,04	-5,09	1,95	-31,46
15-févr-08	32,31	40,01	36,75	63,05	-7,70	-4,44	3,26	-30,74
22-févr-08	32,64	41,69	38,75	62,67	-9,05	-6,11	2,94	-30,03
29-févr-08	33,13	42,92	38,75	65,13	-9,79	-5,62	4,17	-32,00
07-mars-08	33,93	42,49	43,50	63,65	-8,56	-9,57	-1,01	-29,72
14-mars-08	34,07	42,43	40,00	63,34	-8,37	-5,94	2,43	-29,27
21-mars-08	34,80	40,61	40,00	57,70	-5,81	-5,20	0,61	-22,90
28-mars-08	34,79	43,05	41,50	57,97	-8,27	-6,72	1,55	-23,18
04-avr-08	34,70	38,76	39,50	56,98	-4,06	-4,80	-0,74	-22,28
11-avr-08	33,36	38,82	45,50	60,72	-5,46	-12,14	-6,68	-27,36
18-avr-08	33,10	40,85	45,75	55,82	-7,75	-12,65	-4,90	-22,72
25-avr-08	34,49	42,25	46,00	61,77	-7,76	-11,51	-3,75	-27,29
02-mai-08								
Moyenne	32,47	39,54	38,18	58,98	-7,07	-5,71	1,36	-26,52